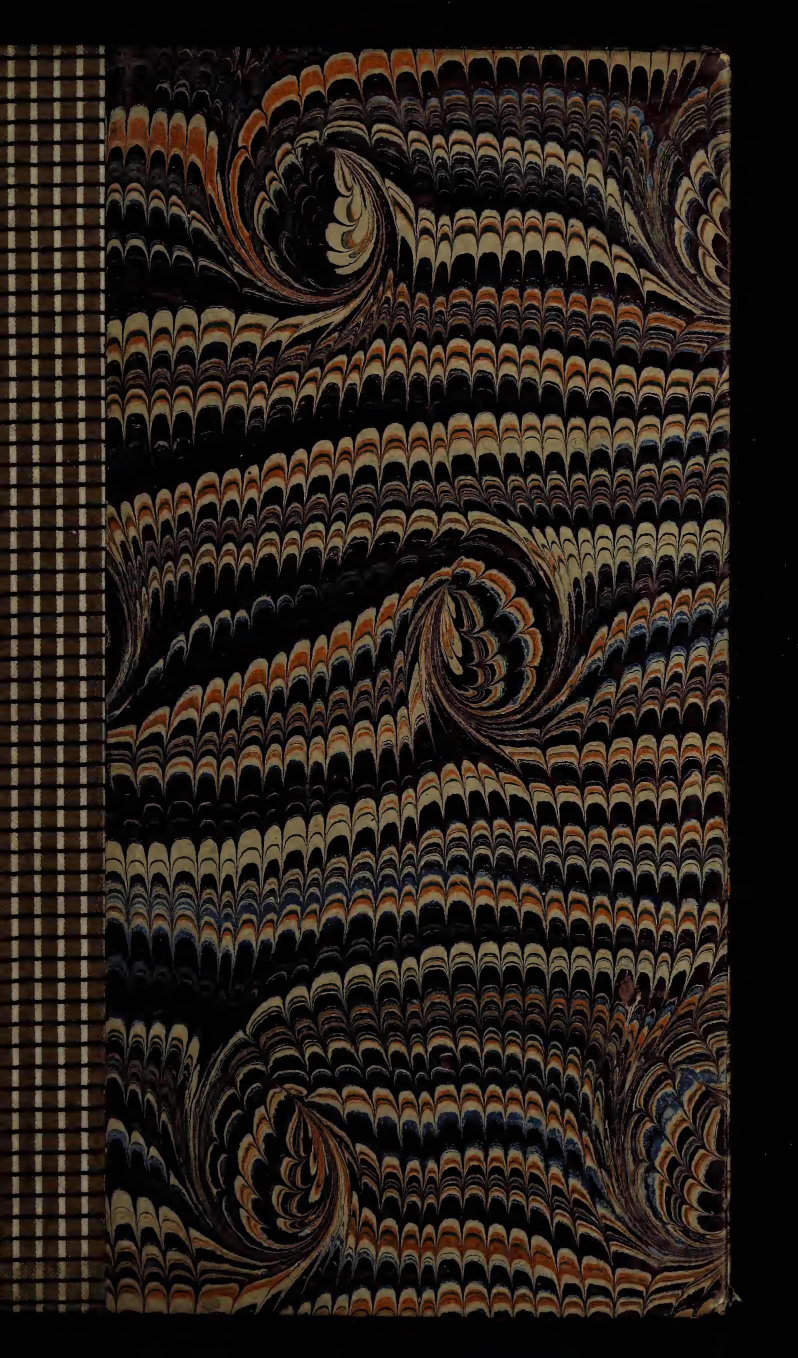
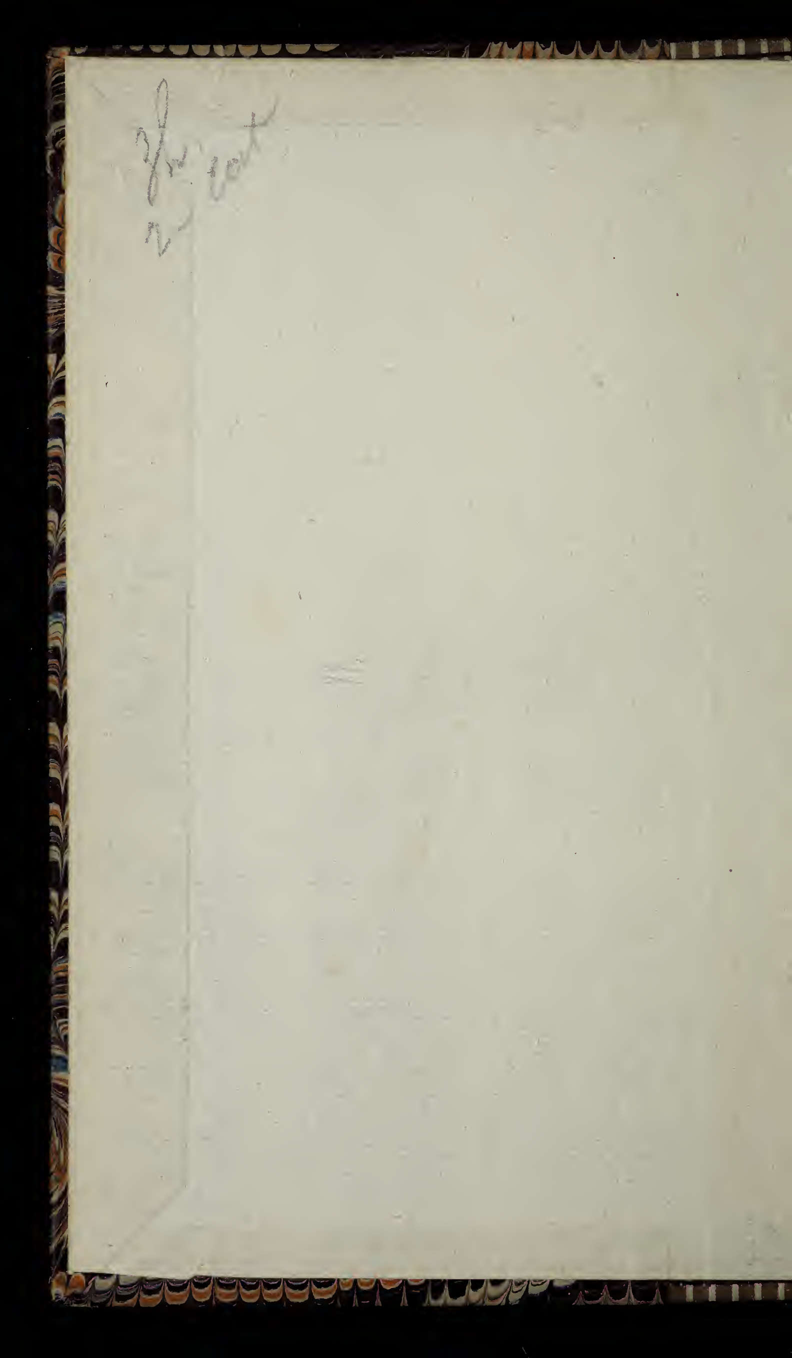
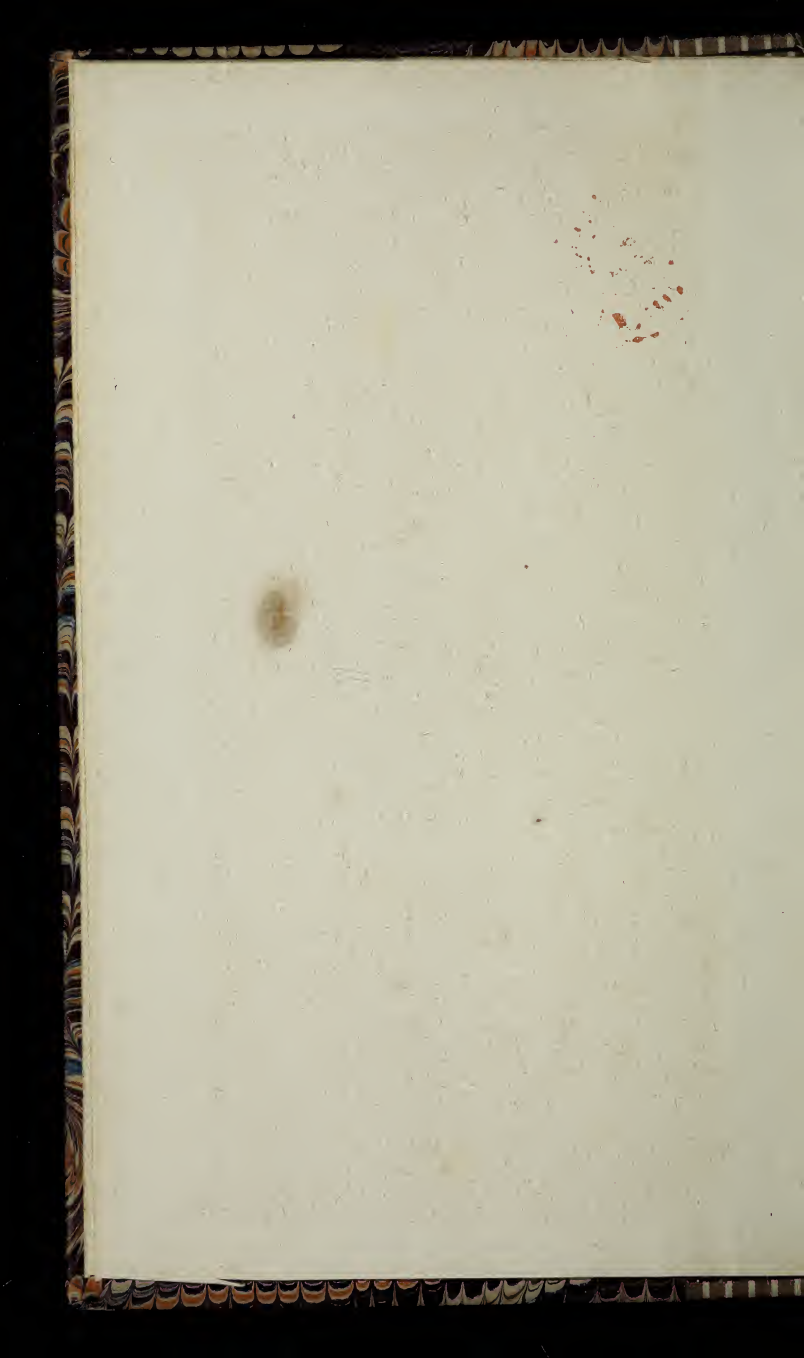
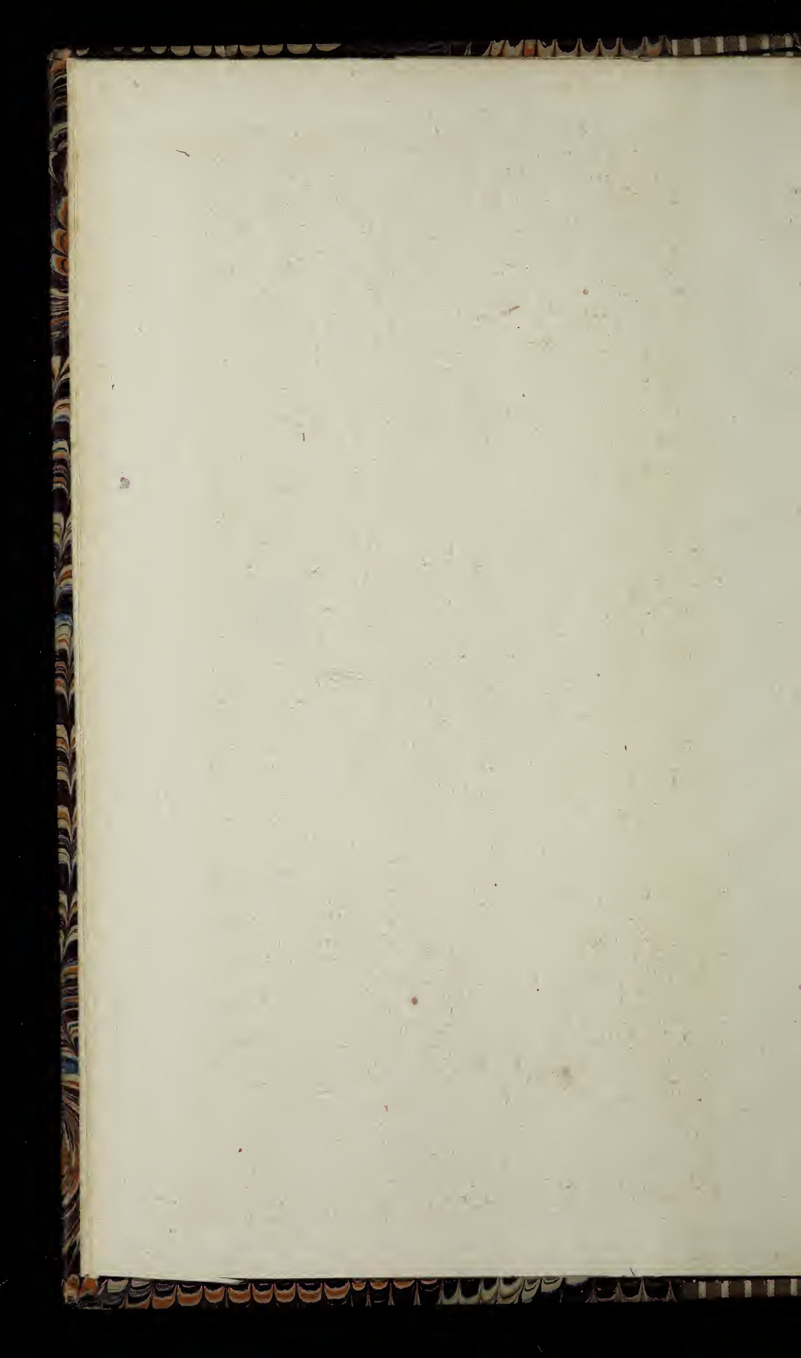








118

COPPIE DE LA LETTRE ENVOYEE A MONSIEVR LE PRINCE, PAR LES CAPITOVLS DE LA ville de Bordeaux.

ET RESPONCE A ICELLE Par mondit Seigneur le Prince.



A PARIS,
Chez IOSEPH GVERREAV, ruë Barrillerie, au Griffon, deuant le Palais.
M. DC. XV.
AVEC PERMISSION.



COPPIE DE LA LETTRE ENVOYEE A MONSIEVR LE Prince, par les Capitouls de la ville de Bordeaux.

Et responce à icelle par Mondit seigneur le Prince.



MONSEIGNEVR,

La bien veillance que vostre rang nous permet de vous porter & le grand desir que nous auons de vous voir en bonne intelligence auec le Roy, nous a faict resoudre de vous

recrire, sçachant au vray que vous estiez plus porté à la guerre qu'à la paix, non toutesfois pour vous exhorter à la deposition de vos armes, mais afin de vous faire certain des protestatiõs que nous auons faictes à sa Maiesté, qui sont que nos biens & nos vies ne s'espargneront iamais pour ce qui est de son seruice. Vous ne doutez point (comme nous croyons) des preuues que nous en auons desia rendues pendant que Monsieur de Guyse s'est acheminé à Bayonne pour l'eschange des Infantes de Frãce & d'Espagne, aussi ne desirant vous le certifier plus amplement, il nous suffira de vous aduertir que nostre resolution est telle en general pour le garantir des encombres qui luy pourroient arriuer par le desastre d'implorer la force & le secours des plus reculez de nostre pays, & de les soldoyer à nos propres despens, plustost qu'en la iustice de la cause la corruption & l'audace eust le pardessus : Vous sça-

uez ſi nous errons en nos conſciences pour ce ſubiect, vous ſçauez auec combien de fidelité le deuoir nous oblige de ſeruir noſtre Roy, bref c'eſt folie de vous en dire dauantage, puis que vous meſme voulez & entendez eſtre honoré & reſpecté ſuiuant le merite de voſtre grandeur: C'eſt pourquoy vous ne trouuerez point mauuais ſi tant eſt que nous ſoyons contraincts de nous declarer vos contraires pour le preſent, car où l'obligation lie les ames & les affections, il eſt impoſſible d'y renoncer, & principalement lors que l'on a contracté pour recognoiſtre le Roy pour ſon Roy, vray protecteur & conſeruateur de tous ſes fidelles ſubiects: Que ſi vous changez de volonté, & qu'en bref vous le faciez paroiſtre, veu l'affinité que vous auez auec ſa Maieſté, aſſeurez vous d'eſtre auſſi bien venu en noſtre ville comme ſi elle eſtoit toute voſtre, & comme ſi vous y auiez laiſſé quelque marque de

voſtre bonne volonté: Voila tout ce que nous auons à vous recrire pour le preſent, priant Dieu Monſeigneur qu'il vous aſſiſte de ſes graces, & qu'il vous vueille donner d'autre conſeil que celuy qui vous gouuerne,

De Bordeaux ce 13. Nouembre 1615,

RESPONCE FAICTE PAR Monsieur le Prince de Condé à la lettre qui luy a esté rescripte par les Capitouls de la ville de Bordeaux.

MESSIEVRS,

I'ay receu la lettre que vous m'auez enuoyee le treiziesme iour du present mois de Nouembre, par laquelle vous me faictes assauoir de vostre affection pour le seruice du Roy, & de la resolution qui vous y porte, ensemble des offres que vous auez iugé requises à me faire, ie vous en loüe plus possible que vous ne croyez, & plus que beaucoup des ennemis de la Couronne se pourroient imaginer: Ie vous coniure de continuer vos intentions, partant qu'elles suiuent la trace de leur premier crayon, de ma part, ie sçay ce que la necessité me fera faire, quoy qu'on me die inuenteur de la ruine du pauure peuple, n'aymant rien plus particulierement que de voir les affaires de ce Royaume changer de face & de couleur, i'y suis resolu de tout mon cœur, & proteste de ne rien accorder auec le Conseil de sa Maiesté, que ma franchise ne soit recogneuë,

& le blasme reparé des faucetez imputees à ma loyauté: I'espere que bien tost Dieu secondera l'effect de mes iustes intentions, en sorte que vous me recognoistrez pour vostre amy le plus affectionné.

HENRY DE BOVRBON.

De Chasteleraux ce 19. Nouembre 1615.

